ELECTIONS LEGISLATIVES DES 23 et 30 NOVEMBRE 1958 (2e Circonscription)

MES CHERS COMPATRIOTES,

Dans quelques jours vous aurez à opérer un choix qui décidera de votre sort pour cinq années.

Ce choix est d'autant plus important, que le député que vous désignerez fera partie de la première législative de la Ve République dont la Constitution a été adoptée le 28 Septembre dernier. Une Constitution ne valant que par les hommes qui l'appliquent, la Ve République née de l'aspiration à la rénovation des Institutions françaises ne sera bénéfique que dans la mesure où les électeurs éliront des Députés dignes de leur mission et attachés au progrès et la Justice Sociale.

Vous apprécierez les hommes, leur valeur, leur passé, mais vous jugerez surtout leur programme et leur aptitude à s'y conformer.

Des programmes délicats attendent d'être résolus et ne pourront l'être que s'ils sont sérieusement examinés sur le plan parlementaire.

Les lois métropolitaines protégeant les travailleurs doivent être appliquées intégralement dans notre département.

Le problème agraire dont chacun connait l'acuité attend une solution démocratique afin que soit mis un terme aux tracasseries sans nombre des Sociétés anonymes vis-à vis de leurs colons, et que les agriculteurs disposent de surfaces leur assurant la rentabilité de leur exploitation.

LES PLANTEURS DE CANNE depuis si longtemps engagés dans une lutte opiniâtre pour le paiement de leurs produits se refusent à accepter le mode de fixation du prix de la canne à la richesse qui leur est actuellement proposé. Les calculs inextricables que postule ce système, l'impossibilité d'effectuer un contrôle nécessaire font que les planteurs seraient spoliés considérablement par ce procédé.

Un système plus simple résultant d'améliorations apportées à la loi Jeaan François et permettant un examen strict des bordereaux des Producteurs de Sucre et de Rhum serait de nature à apporter une solution désirable dans la rénumération des Planteurs.

LES PETITS PLANTEURS DE BANANE, trop souvent porteurs de comptes de vente déficitaires aspirent à une stabilisation des cours à un taux rémunérateur. Le problème que pose la banane doit tendre à la suppression des multiples taxes qui grèvent les expéditions de cette denrée.

LA LÉGISLATION D'ASSISTANCE ET D'AIDE SOCIALE restera d'une impérieuse nécessité ici tant que la Guadeloupe conservera sa situation de pays sous développé.

Aussi au lieu de restreindre le champ d'application de cette législation, convient il de l'étendre largement. La règle du non cumul des allocations à la Famille ne doit pas être appliquée tant que les travailleurs ne bénéficieront pas des Prestations Familiales comme en Métropole.

La Sécurité Sociale ne pouvant pas satisfaire tout le monde, l'Assistance Médicale constituera longtemps encore dans les foyers humbles, une possibilité importante de se faire soigner. Les progrès de la Science médicale ont fait naître des traitements efficaces mais fort coûteux dont pourtant doivent bénéficier toutes les couches de la population dans le cadre de la Défense de la Santé Publique.

Il faut donc que tous ceux qui ne peuvent faire face aux dépenses nécessitées par leur état de santé aient la garantie de la recouvrer en bénéficiant de l'Assistance médicale.

LE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU PAYS s'impose. La monoculture doit faire place à de nouvelles activités productrices, en vue de combler le déficit chronique de notre balance commerciale et d'ouvrir des débouchés à la main-d'œuvre locale qui dans sa quasi totalité souffre du chômage du et sous emploi.

Pour cela, des mesures législatives doivent intervenir tant pour augmenter les investissements productifs de notre pays, que pour orienter les initiatives privées par le moyen de subventions appropriées.

Dans le cadre de ces mesures, la PÊCHE devra être organisée et modernisée notamment par l'octroi des crédits nécessaires aux Marins Pêcheurs, l'ELEVAGE doit être encouragé, les CULTURES VIVRIÈRES INDUSTRIELLES doivent être entreprises. Le réseau routier pour lequel un effort est déjà fait doit être développé davantage. L'emprunt pour la construction de logements modestes doit être aussi accordé avec plus de célérité. Notre jeunesse qui désespère pose un problème, angoissant pour la collectivité. Des écoles primaires et secondaires sont encore en nombre trop réduit. Il faut créer des centres d'apprentissage et des écoles professionnelles pour la spécialisation de la Main-d'œuvre. En attendant nous devons intensifier les envois de jeunes dans les centres professionnels accélérés de la Métropole. Une jeunesse saine ne saurait exister sans la pratique des sports. Un stade s'impose donc dans chaque commune et chaque hameau. Les parents doivent être soutenus dans leur effort par le développement de cantines subventionnées par l'Etat.

Notre développement intellectuel lié à celui de la France exige dans la Caraïbe Française la création d'un véritable centre universitaire. Aussi, nous déploierons tout notre effort pour que la Guadeloupe devienne ce centre pour le bonheur de notre petit pays et le prestige de la France.

Toutes ces grandes choses peuvent être l'œuvre de la Ve République. Il importe seulement que les meilleurs, les plus dévoués, les plus capables composent les nouvelles assemblées parlementaires. Le Parti Communiste dont vous connaissez l'attachement à la cause ouvrière et paysanne vous propose la candidature de

Paul LACAVÉ

Maire de Capesterre (Gpe), Conseiller Général

POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS PUBLIQUES,
POUR LE PAIN, LA PAIX
POUR UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE ET DÉMOCRATIQUE.
TOUS AUX URNES
DANS LA DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION, VOTEZ Paul LACAVÉ

Signé : P. LACAVÉ.

Imp des Editions Sociales (P-P-)

Sciences Po / fonds CEVIPOF

Sciences Po / fonds CEVIPOF